

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 8 mai 2024

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 mai 2024, à 20h17, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

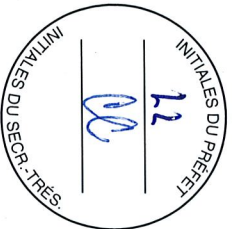
### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024
5. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement de zonage 512-2023
6. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement de zonage 513-2024
7. Planification stratégique 2025-2030 – Autorisation à aller en appel d'offres
8. Solutions de productivité maRuche.ca – Convention – Autorisation de signature
9. Inspecteur en bâtiment et en environnement - Embauche
10. Démarche de valorisation du pont existant – Manifestation d'intérêt pour la coordination de sa mise en œuvre
11. Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels
  - 11.1 Politique amendée de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique – Adoption
12. Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2023-2024 – Reddition de comptes - Adoption
13. Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2024-2025 – Plan d'action – Adoption
14. Adoption des dépenses du mois d'avril 2024
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

### Résolution 2024-05-50

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour à la suite de :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- La modification des intitulés des points 5 et 6 qui se lisent dorénavant comme suit :
- 5. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 512-2023 ;
- 6. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 513-2024
- L'ajout des points :

16.1 Analyse et révision de la structure salariale des employés de la MRC – Octroi d'un mandat

16.2 UPA de l'Île d'Orléans – Journées Portes ouvertes – Demande d'aide financière

Le point 16. Varia demeure ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024

#### Résolution 2024-05-51

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024, tel que déposé.

### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

### 5. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 512-2023

#### Résolution 2024-05-52

**Considérant** que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 512-2023 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux normes applicables à la création de rue privée ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 512-2023 ;

**Considérant** que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

**Considérant** que le règlement 512-2023 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**En conséquence, il est proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 512-2023 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 6. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 513-2024

#### Résolution 2024-05-53

**Considérant** que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 513-2024 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux camions-restaurants dans les zones CM-100 et CM-101 ainsi que l'augmentation du nombre de camions-restaurants permis ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 513-2024 ;

**Considérant** que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

**Considérant** que le règlement 513-2024 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**En conséquence, il est proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 513-2024 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

### 7. Planification stratégique 2025-2030 – Autorisation à aller en appel d'offres

#### Résolution 2024-05-54

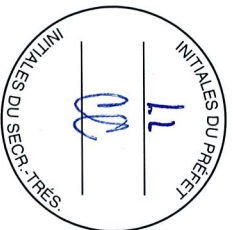
**Considérant** la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

**Considérant** l'avenant 1 intervenu entre les parties en date du 7 octobre 2021 permettant l'utilisation de l'avance de 100 000 \$ versée en 2020-2021 pour notamment payer les frais liés à des ressources externes visant l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises du territoire ;

**Considérant** qu'il y aurait lieu de réviser la stratégie territoriale 2018-2023 de la MRC et qu'un accompagnement stratégique est requis pour la consultation du milieu socio-économique du territoire ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- Autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour un accompagnement stratégique dans le cadre du renouvellement de la stratégie territoriale, comprenant notamment la tenue d'une journée de mobilisation avec le milieu socio-économique du territoire ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

### 8. Solutions de productivité maRuche.ca – Convention – Autorisation de signature

#### Résolution 2024-05-55

**Considérant** la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

**Considérant** l'avenant 1 intervenu entre les parties en date du 7 octobre 2021 permettant l'utilisation de l'avance de 100 000 \$ versée en 2020-2021 pour notamment payer les frais liés à des ressources visant l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises du territoire ;

**Considérant** qu'il y aurait lieu que la MRC se dote d'une solution de productivité permettant notamment aux professionnels du développement économique de suivre les projets, garder l'historique des suivis effectués et générer les différents rapports annuels demandés par le gouvernement ;

**Considérant** que la MRC a évalué différentes options et que l'offre de services de Lanec pour l'utilisation des solutions de productivité maRuche.ca est celle qui répond le mieux à ses besoins à un coût raisonnable ;

**Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

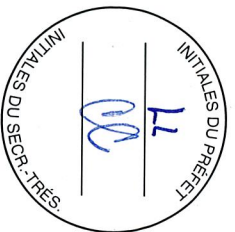
- Accepte l'offre de services de Lanec pour l'utilisation des solutions de productivité maRuche.ca moyennant un coût d'implantation et de formation de 3 520 \$ (plus les taxes applicables), lesquels seront assumés par l'avance de 100 000 \$ d'Accès Entreprise Québec versée en 2020-2021 ;
- Autorise la directrice générale à signer la Convention pour l'utilisation des solutions de productivité maRuche.ca entre LANEC et la MRC.

### 9. Inspecteur en bâtiment et en environnement - Embauche

**Considérant** que la MRC est en recrutement pour un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement depuis le mois de janvier 2024 et qu'elle n'a pas encore réussi à combler ledit poste malgré ses nombreuses démarches ;

**Considérant** que la MRC est en recrutement pour un poste d'inspecteur adjoint pour la saison estivale et qu'elle n'a pas encore réussi à combler ledit poste ;

**Considérant** la candidature de M. Jacques Boivin au titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, lequel est disponible pour une période de six mois ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2024-05-56

**Sur proposition de M. Sylvain Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Jacques Boivin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement via un contrat temporaire de six mois, non permanent, au taux horaire de 25 \$ l'heure, le tout rétroactivement au 25 avril 2024.

### 10. Démarche de valorisation du pont existant – Manifestation d'intérêt pour la coordination de sa mise en œuvre

#### Résolution 2024-05-57

**Considérant que** le pont de l'île d'Orléans, construit en 1935, est une œuvre humaine reflétant une époque et son savoir-faire, symbolisant une histoire particulière et alimentant une mémoire collective ;

**Considérant que** le pont est un instrument qui permet de désenclaver l'île, d'accéder aux activités d'auto-cueillette sur l'île ou d'y attirer les touristes ;

**Considérant que** le pont est un artefact humain posé dans un écosystème naturel et fragile, qui s'est intégré au paysage ;

**Considérant que** le pont existant sera déconstruit à la suite de la livraison du nouveau pont et que le démantèlement d'un ouvrage de cette envergure, situé dans un milieu aussi sensible, est une démarche particulière qui comporte plusieurs aspects d'intérêt pour la population ;

**Considérant qu'il** y avait lieu d'imaginer une démarche de valorisation du pont existant et sa mise en œuvre, lesquelles devaient permettre de commémorer les vestiges d'une œuvre architecturale, les espaces libérés dans un milieu sensible et la population qui y réside ;

**Considérant que** le MTMD a créé le comité Actions valorisation, composé d'experts de différentes disciplines, lequel était accompagné par l'équipe de recherche de l'UQTR et des représentants du ministère;

**Considérant que** l'élaboration d'une première version d'un Plan d'action pour la mise en valeur du pont de l'Île-d'Orléans à la suite de son démantèlement est le fruit d'un travail collaboratif entre le MTMD, l'UQTR et les membres du comité Actions valorisation ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu de poursuivre ces travaux et que le MTMD prévoit un budget pour assurer la gouvernance et la coordination de la stratégie de valorisation du pont et compte aussi assurer la mise en œuvre de certaines actions contenues dans le plan d'action ;

**Considérant que** le MTMD souhaite confier la coordination de la démarche de valorisation du pont existant à la MRC de l'Île-d'Orléans via une entente qui permettra la coordination de la démarche et la mise en œuvre de quelques actions, tout en définissant les rôles et responsabilités des deux partenaires (coordination, exécution et financement) ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** que l'élaboration d'une stratégie de gouvernance favorisant la participation d'autres ministères et organismes facilitera la mise en œuvre de la démarche de valorisation, tout en appuyant la MRC ;

**Considérant** que les travaux de construction du grand projet du pont de l'Île-d'Orléans débutent au printemps 2024 ;

**Considérant** qu'il ne revient pas aux seuls citoyens de l'Île d'Orléans de payer l'entretien des nouveaux aménagements réalisés (mobiliers urbains, stationnement, belvédère, etc.) du côté sud dans le cadre de la construction du nouveau pont de l'Île d'Orléans et situés dans les emprises du ministère des Transports et de la Mobilité rurale ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans ;

- Signifie au MTMD qu'elle est disposée à assumer la coordination de la démarche de valorisation du pont existant et sa mise en œuvre ;
- Mandate la directrice générale de la MRC, Mme Chantale Cormier, pour négocier les termes d'une entente de collaboration à intervenir entre le MTMD et la MRC.

### 11. Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels

#### 11.1 Politique amendée de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique – Adoption

##### Résolution 2024-05-58

**Considérant** l'adoption de la Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique de la MRC via la résolution 2024-04-40 ;

**Considérant** qu'il y aurait lieu d'apporter quelques corrections à ladite politique ;

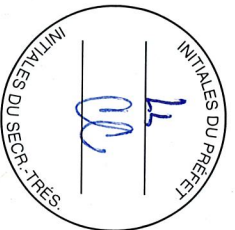
**Sur proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC adopte la Politique amendée de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique, telle que déposée.

### 12. Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2023-2024 – Reddition de comptes – Adoption

##### Résolution 2024-05-59

**Considérant** la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'adopter la reddition de comptes sur le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2023-2024 ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter la reddition de comptes sur le Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2023-2024, tel que déposé ;
- De le transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

### 13. Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2024-2025 – Plan d'action – Adoption

#### Résolution 2024-05-60

**Considérant** la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2024-2025 ;

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2024-2025, tel que déposé ;
- De le transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

### 14. Adoption des dépenses du mois d'avril 2024

#### Résolution 2024-05-61

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2024, lesquelles s'élèvent à 326 750,21 \$.

### 15. Correspondance

#### 15.1 Ministre des Affaires municipales

La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, mentionne que le Conseil des ministres a adopté le 27 mars 2024, l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ».

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, elle demande au Conseil de la MRC de modifier son Schéma d'aménagement et de développement pour assurer sa conformité à ladite



N° de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

OGAT. Le délai prescrit par la Loi pour donner suite à cette demande est de six mois.

### 15.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La directrice du Bureau de projets en érosion et submersion côtières invite la MRC à communiquer avec ledit Bureau si elle rencontrerait des enjeux d'érosion ou de submersion côtières sur son territoire.

### 16 • Varia

#### 16.1 Analyse et révision de la structure salariale des employés de la MRC – Octroi d'un mandat

##### Résolution 2024-05-62

**Considérant** l'adoption d'une structure salariale par classe d'emplois pour tous les employés permanents de la MRC le 16 mai 2019 via la résolution 2019-05-72;

**Considérant qu'il** est d'usage de procéder à la révision d'une telle structure aux 4 ou 5 ans ;

**Considérant que** les MRC voisines ont procédé dernièrement à une révision de leur rémunération globale ;

**Considérant que** la MRC de l'Île d'Orléans est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**Considérant que** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

**Considérant** l'offre de service de la FQM du 10 avril 2024, notamment pour la révision d'une structure salariale par classe ;

**Considérant que** les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$ ;

**Considérant** l'opportunité pour la MRC de bénéficier d'un accompagnement en gestion de la rémunération globale et de l'équité salariale ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC :

- Mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour la révision de la structure salariale par classe à la MRC, moyennant des honoraires maximaux de 10 000 \$ plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés du Fond Région et Ruralité (FRR) de la MRC ;
- Autorise la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer les documents afférents.

#### 16.2 UPA de l'Île d'Orléans – Journées Portes ouvertes – Demande d'aide financière

Conseil de la MRC – Procès-verbal du mercredi 8 mai 2024

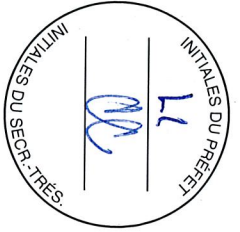
2686

Suite p. 2688

8

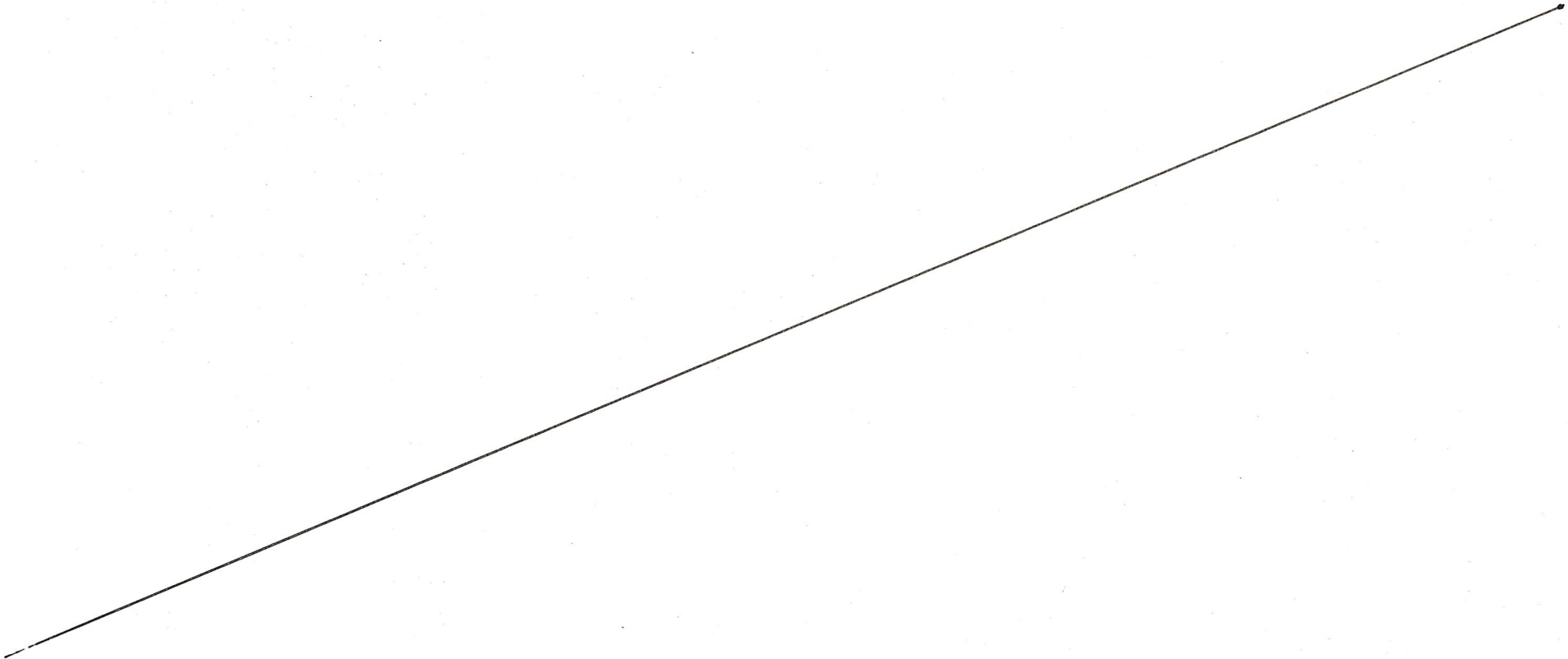
h.





N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de l'Île d'Orléans**



**Résolution 2024-05-63**

**Considérant** que 94,9% du territoire de l'Île-d'Orléans est protégé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) depuis l'adoption d'un décret en 1978 ;

**Considérant** que l'Union des Producteurs Agricoles de l'Île d'Orléans est l'un des partenaires contribuant aux travaux de révision du Plan de la zone agricole de la MRC (PDZA) ;

**Considérant** qu'un des objectifs du PDZA est de mettre en valeur le dynamisme agricole et valoriser ce milieu, notamment en faisant connaître ses particularités, ceux qui la pratiquent et les innovations technologiques portées vers l'agriculture durable ;

**Considérant** que l'UPA de l'Île souhaite mettre en place une nouvelle initiative renforçant le lien entre les citoyens et le milieu agricole par la tenue de trois portes ouvertes insulaires et qu'une demande de financement est adressée à la MRC pour la tenue de ces activités ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à l'Union des producteurs agricoles de l'Île d'Orléans pour la tenue de trois portes ouvertes insulaires, à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR) de la MRC.

**17. Période de questions**

Elle débute à 20h30 et se termine à 20h45.

**18. Levée de la réunion****Résolution 2024-05-64**

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h45.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 5 juin 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier

Directrice générale-Greffière-trésorière

*Lina Labbé*

Lina Labbé

Préfète

ou annotation  
résolution en N°

